



# Val de Loire patrimoine mondial et USAGES DES EMBLÈMES ET LOGOS UNESCO

## MODE D'EMPLOI



# PRINCIPES

L'Etat est responsable devant l'Unesco de la bonne utilisation des emblèmes et logos du patrimoine mondial.

C'est la Commission nationale française pour l'Unesco (CNFU) qui gère leur utilisation. La Mission Val de Loire assure un rôle d'intermédiaire pour les acteurs du Bien inscrit. A ce titre, en accord avec la CNFU et l'Unesco, elle autorise leur utilisation selon les modalités précisées dans ce mode d'emploi.

Il est conçu pour rendre compte des nouvelles modalités d'usage des logos et de l'emblème du patrimoine mondial appliquées au Val de Loire selon les acteurs concernés.

L'emblème et les logos peuvent être utilisés soit de manière :

**Pérenne** pour les collectivités, les sites patrimoniaux et les structures accueillant du public.

**Temporaire** pour les porteurs de projets éducatifs, culturels, artistiques et scientifiques et les institutionnels du tourisme.



Les utilisations commerciales y compris les publications ne sont pas concernées par ce guide. Elles devront faire l'objet d'une demande auprès du Directeur général de l'Unesco via la Commission nationale française pour l'Unesco.

<b>PRÉAMBULE</b>	4
<b>LE PATRIMOINE MONDIAL EN QUELQUES MOTS</b>	6
 <b>LES DIFFÉRENTS EMBLÈMES ET LOGOS</b>	11
<b>JE REPRÉSENTE :</b>	
UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE	14
UN SITE PATRIMONIAL	15
UNE STRUCTURE ACCUEILLANT DU PUBLIC	16
UNE INSTITUTION DU TOURISME	17
<b>JE SUIS :</b>	
UN PORTEUR DE PROJETS	18
<b>CRITÈRES DE LABELLISATION</b>	19
<b>RECOMMANDATIONS GRAPHIQUES</b>	20
<b>PRINCIPES D'UTILISATION</b>	21
<b>RÈGLES D'ÉCRITURE</b>	22
<b>CONTACT</b>	24

## PRÉAMBULE

### « Les guerres

« prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix... » C'est sur cette idée que fut fondée l'Unesco, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, en 1945. Le patrimoine sera l'une de ses principales préoccupations.

**En 1972,** l'Unesco adopte la Convention pour la protection du patrimoine mondial par la communauté internationale. Elle défend l'idée d'une reconnaissance de Biens naturels et culturels ayant une valeur universelle exceptionnelle considérés comme communs à toute l'humanité.

### Les premiers

Biens sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1978, l'emblème du patrimoine mondial est créé la même année. Pour lui assurer la meilleure visibilité possible, tout en évitant une utilisation impropre, le Comité adopte en 1998 les Orientations et principes régissant l'utilisation de l'emblème du patrimoine mondial.

**En 1992,** le Comité décide de faire évoluer la notion de patrimoine mondial. Il reconnaît désormais les interactions entre les hommes et les milieux naturels, constituant des paysages culturels. En France et à l'étranger, de nouveaux types de Biens viennent enrichir la Liste du patrimoine mondial.

### Le Val de Loire

est inscrit en 2000 sur la Liste du patrimoine mondial. Il s'agit alors du site le plus vaste jamais inscrit en France. Aujourd'hui, la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco représente un système de protection international avec 1073 Biens.

Il ne s'agit pas d'un label touristique mais l'engouement qu'il suscite auprès des collectivités conduit l'Unesco à protéger l'emblème du patrimoine mondial, l'expression « patrimoine mondial » et ses dérivés au titre de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle en 2002. L'objectif consiste à rechercher un équilibre nécessaire entre l'utilisation de l'emblème pour faire connaître et progresser les objectifs de la Convention et la nécessité de prévenir son usage abusif à des fins inappropriées et commerciales.

### Depuis 2007,

le nom, l'acronyme et l'emblème de l'Unesco sont protégés de la même manière.

### En 2015,

le Comité du patrimoine mondial édicte de nouvelles règles d'utilisations des emblèmes et logos dont sont garantes les Commissions nationales pour l'Unesco. La Mission Val de Loire est l'opérateur local. Il s'agit aujourd'hui de partager cette inscription avec le plus grand nombre et de la faire connaître davantage.

# LE PATRIMOINE MONDIAL EN QUELQUES MOTS

## Unesco

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture est une agence spécialisée de l'Organisation des nations unies créée le 16 novembre 1945. Elle a pour objectif selon son acte constitutif de « contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'Homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations Unies reconnaît à tous les peuples ». La protection du patrimoine est un des programmes majeurs et des plus visibles mis en œuvre par l'Unesco. Le siège de l'Unesco est situé à Paris. L'organisation compte 195 États membres.

## Convention

### du patrimoine mondial.

Adoptée par le Comité du patrimoine en 1972 et ratifiée par la France en 1975, la Convention est aujourd'hui ratifiée par 193 états. Son objectif est d'encourager la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel dans le monde, face aux multiples dégradations et destructions dont il fait l'objet. Une volonté de prendre en compte les « communautés » nous incite à favoriser l'appropriation de l'inscription par les habitants.

## Liste

**du patrimoine mondial.** Cette liste de Biens est constituée pour illustrer la richesse et la diversité des patrimoines et des cultures de l'humanité. Chaque année de nouveaux Biens sont inscrits par le Comité du patrimoine mondial (21 états membres). En 2017, la Liste compte 1073 Biens porteurs d'une « Valeur universelle exceptionnelle ». Leur perte serait considérée comme irremplaçable pour la mémoire collective de l'humanité. L'inscription Unesco représente une reconnaissance internationale avec une notoriété croissante. Cette reconnaissance est un véritable levier de développement et un gage de qualité.

## Critères

Pour figurer sur la Liste du patrimoine mondial, les Biens doivent avoir une Valeur universelle exceptionnelle et satisfaire un ou plusieurs des dix critères culturels et naturels. Le Val de Loire a été inscrit au titre des « paysages culturels évolutifs et vivants ». En effet, les éléments qui ont justifié son inscription sont encore visibles et gardent une fonction dans les usages actuels.

## Valeur

### universelle exceptionnelle (V.U.E.).

Chaque Bien est inscrit en raison de sa Valeur universelle exceptionnelle. Il s'agit d'une valeur patrimoniale tellement remarquable et représentative d'une culture ou d'un élément de nature, qu'elle est reconnue par tous, dans le monde entier afin d'être transmise aux générations futures. Elle constitue, dans le temps, la référence pour la protection et la gestion du Bien. Un Bien peut être placé sur la Liste des Biens en péril en cas de détérioration de sa valeur.



## Paysages culturels

Depuis 1992,

l'Unesco reconnaît dans la catégorie patrimoine culturel une nouvelle classification avec les paysages culturels. Elle révèle les interactions majeures entre les hommes et le milieu naturel. Le patrimoine culturel concerne les monuments, ensembles de constructions et sites avec des valeurs historiques, esthétiques, archéologiques, scientifiques, ethnologiques ou anthropologiques.

Le paysage culturel du Val de Loire, depuis Sully-sur-Loire en Région Centre-Val de Loire jusqu'à Chalonnes-sur-Loire en Région des Pays-de-la-Loire, est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial depuis le 30 novembre 2000.

## Val de Loire patrimoine mondial

La Valeur

universelle exceptionnelle du Val de Loire est ainsi reconnue par le Comité du patrimoine mondial :

Le Val de Loire est remarquable pour la qualité du patrimoine architectural de ses villes historiques telles qu'Orléans, Blois, Amboise, Chinon, Tours et Saumur et, plus particulièrement, de ses châteaux de renommée mondiale, dont ceux de Chambord et de Chenonceau.

Il s'agit d'un paysage culturel fluvial exceptionnel qui témoigne d'un échange d'influences de valeurs humaines et d'un développement harmonieux d'interactions entre les hommes et leur environnement sur deux mille ans d'histoire.

Le paysage du Val de Loire, et ses nombreux monuments culturels, illustre à un degré exceptionnel les idéaux de la Renaissance et du siècle des Lumières sur la pensée et la création en Europe occidentale.



## Girouet

Il a été implanté dans les communes du Bien peu après l'inscription. Il rappelle le girouet utilisé par les marins comme instrument de navigation et élément d'identification décoratif des bateaux à l'époque de la marine de Loire.

Il permet d'indiquer aux habitants et aux visiteurs l'inscription du Val de Loire sur la Liste du patrimoine mondial, tout en valorisant l'identité des communes par un symbole spécifique situé sur la plaque centrale.

## Plan de gestion

Comment préserver et mettre en valeur les caractéristiques patrimoniales, paysagères et naturelles exceptionnelles du Val de Loire ? Comment les prendre en compte dans l'aménagement d'un territoire de plus d'un million habitants ? Comment concilier préservation de cette Valeur universelle exceptionnelle et développement économique et social du territoire ?

C'est pour répondre à toutes ces questions qu'un Plan de gestion a été établi. Fondé sur l'engagement volontaire des parties prenantes, il est un guide pour l'action de l'ensemble des acteurs du Val de Loire. Ses orientations visent à respecter l'engagement pris devant la communauté internationale. Elles ont vocation à se concrétiser dans les politiques menées sur l'ensemble du Bien. Il s'agit d'un véritable engagement, pris par plus de 90% des collectivités en 2012, à intégrer la Valeur universelle exceptionnelle (V.U.E.) et les Orientations du Plan de gestion dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement.



# Mission Val de Loire

L'appropriation des valeurs de l'inscription Unesco s'appuie sur le développement d'un sentiment d'appartenance. Ainsi, la grandeur du Bien inscrit implique une cohérence et une cohésion dans sa gestion.

La Mission Val de Loire, portée par les Régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire, est chargée de valoriser l'inscription du Val de Loire sur la Liste du patrimoine mondial et de favoriser la transmission des valeurs qui ont prévalu à cette reconnaissance internationale.

Elle joue un rôle de coordination pour l'État, les collectivités et tous les acteurs du Bien Unesco. Ses priorités s'articulent autour de trois axes principaux :

- L'appropriation des valeurs de l'inscription par les habitants et les visiteurs avec des actions pédagogiques, de médiation culturelle et de communication.
- L'accompagnement des collectivités pour une prise en compte des valeurs de l'inscription Unesco dans la planification de projets
- L'accompagnement des stratégies de développement du tourisme des deux régions



La Mission Val de Loire telle que les acteurs concernés par le Bien inscrit la voient :

- **Tête de réseau / carrefour des acteurs**
- **Facilitateur**
- **Structure ressources**

# LES DIFFÉRENTS EMBLÈMES ET LOGOS ET LEURS USAGES POSSIBLES



# Logo de l'Unesco



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

L'emblème évoque le Parthénon, temple grec qui symbolise une recherche d'équilibre et d'harmonie sur le plan des rapports entre les nations, l'une des missions primordiales de l'UNESCO. Le logo représenté ci-contre présente trois éléments inséparables :

- Le symbole du temple sert à une reconnaissance visuelle de base : l'emblème.
- Le nom complet de l'organisation (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) précise sa mission et son appartenance au système des Nations Unies.
- Le filet pointillé vertical facilite autant son rapprochement que sa séparation avec les autres éléments.



Il est strictement interdit d'utiliser l'emblème et le logo de l'Unesco.

## Emblème du patrimoine mondial



Dessiné par M. Michel Olyff en 1978, cet emblème symbolise l'interdépendance des biens culturels et naturels. Le carré central représente une forme créée par l'homme et le cercle la nature, patrimoine mondial est traduit en trois langues.

## Idéogramme



Normalisé depuis 2015, un idéogramme existe pour la signalisation routière. Son utilisation doit être envisagée avec les services compétents.

## Premier logo



VAL DE LOIRE  
PATRIMOINE MONDIAL



Il s'agit du premier logo élaboré en 2002.



Ce logo n'est plus en vigueur aujourd'hui.

## Nouveau logo combiné officiel



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

- Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes
- inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2000

Ce logo est utilisé par tous les Biens inscrits à travers le monde avec leurs propres déclinaisons. **Cela lui confère une forte notoriété.**

## Logo personnalisable



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



- Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes
- inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2000

Personalisation,  
partie de



La mention «partie de» signifie qu'une collectivité ou un site patrimonial représente une partie du Bien inscrit

# Je représente une collectivité

 Pour tous projets éducatifs, culturels et artistiques, voir page 18



## Critères

### Quelle justification ?

### Pour quels usages ?



L'emblème du patrimoine mondial est de plus en plus utilisé seul.



Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

#### Nom de la collectivité, partie de



Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2000

Un logo personnalisé existe pour chaque collectivité

### Quelle démarche suivre ?

- **Une commune**
- **Une région**
- **Un département**
- **Une métropole, communauté urbaine, d'agglomération et de communes**
- **Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine**

La collectivité doit :

- Être concernée par le périmètre inscrit,
- Avoir délibéré favorablement en faveur du Plan de gestion.

La collectivité s'implique dans la gestion et la valorisation du Bien.

**Uniquement** pour la **communication institutionnelle**, c'est-à-dire : la papeterie, les sites web et autres outils de communication institutionnelle (journaux, magazines...).

Il doit être accompagné de l'argumentaire ci-après qui justifie l'utilisation.

[Nom de la collectivité] contribue à la gestion et à la valorisation du Val de Loire inscrit au patrimoine mondial comme paysage culturel. Il témoigne des interactions entre les hommes et le fleuve sur deux mille ans d'histoire. Il est remarquable pour la qualité de son patrimoine architectural, ses villes historiques et pour ses châteaux de renommée mondiale.

Je remplis le formulaire en ligne et je joins les documents sur lesquels je souhaite apposer le logo.  
Pour toute autre question ou information, je prends contact avec la Mission Val de Loire.

## Contact

02 47 66 94 49

[smi@mission-valdeloire.fr](mailto:smi@mission-valdeloire.fr)

[www.valdeloire.org/logo](http://www.valdeloire.org/logo)



# Je représente un site patrimonial

- Un château
- Un monument
- Un jardin

## Critères

## Quelle justification ?

## Pour quels usages ?



L'emblème du patrimoine mondial est de plus en plus utilisé seul.



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Nom du site patrimonial,  
partie de

Val de Loire entre  
Sully-sur-Loire et Chalonnes  
inscrit sur la Liste du  
patrimoine mondial en 2000

Un logo personnalisé existe  
pour chaque site patrimonial

## Quelle démarche suivre ?

## Contact

Le site patrimonial doit :

- Être situé dans le périmètre inscrit,
- et incarner la V.U.E.,
- et être ouvert au public,
- Inscrit ou classé aux MH,
- ou labellisé Jardin remarquable.

Il permet de découvrir le patrimoine et les paysages du site inscrit.

Sur les **dépliants, sites web** ou tout **autre support de communication** présentant le site.

Il doit être accompagné de l'argumentaire ci-après qui justifie l'utilisation.

*[Nom site patrimonial] témoigne de la qualité du patrimoine du Val de Loire inscrit au patrimoine mondial comme paysage culturel.*

 Pour tous projets éducatifs, culturels et artistiques, voir page 18



Je remplis le formulaire en ligne et je joins les documents sur lesquels je souhaite apposer le logo.  
Pour toute autre question ou information, je prends contact avec la Mission Val de Loire.

02 47 66 94 49

[smi@mission-valdeloire.fr](mailto:smi@mission-valdeloire.fr)

[www.valdeloire.org/logo](http://www.valdeloire.org/logo)



# Je représente une structure accueillant du public

## Critères



Pour tous projets éducatifs, culturels et artistiques, voir page 18



## Quelle justification ?

La structure doit :

- Être située et/ou exercer une activité dans le périmètre inscrit
- Avoir une activité qui contribue à véhiculer les valeurs de la convention du patrimoine mondial.

Ma structure valorise et diffuse des valeurs du Bien et de la Convention du patrimoine mondial

## Pour quels usages ?



**Sur les dépliants, sites web ou tout autre support de communication présentant la structure.**

Il doit être accompagné de l'argumentaire ci-après qui justifie l'utilisation.

*[Nom de la structure], contribue à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial en favorisant, auprès des habitants, l'appropriation des valeurs du Val de Loire inscrit au patrimoine mondial comme paysage culturel.*

## Quelle démarche suivre ?

## Contact

Je remplis le formulaire en ligne et je joins les documents sur lesquels je souhaite apposer le logo.

Pour toute autre question ou information, je prends contact avec la Mission Val de Loire.

02 47 66 94 49

[smi@mission-valdeloire.fr](mailto:smi@mission-valdeloire.fr)

[www.valdeloire.org/logo](http://www.valdeloire.org/logo)



# Je représente une institution du tourisme

## Critères



Pour tous projets éducatifs, culturels et artistiques, voir page 18



## Quelle justification ?

## Pour quels usages ?



- Office de tourisme
- Comité régional et départemental du tourisme

Les activités ou supports de promotion projetés pour lesquels je sollicite le logo doivent :

- Faire référence au bien inscrit et mettre en valeur ses attributs.
- Rester dans un cadre non marchand.

L'institution contribue à promouvoir le Bien inscrit en France et à l'international.

Sur les **dépliants, sites web** ou tout **autre support générique** de communication.

Il doit être accompagné de l'argumentaire ci-après qui justifie l'utilisation.

*[Nom de la structure], contribue à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial en favorisant, auprès des visiteurs, l'appropriation des valeurs du Val de Loire inscrit au patrimoine mondial comme paysage culturel.*



L'emblème du patrimoine mondial doit être utilisé pour la durée du projet.

## Quelle démarche suivre ?

## Contact

Je remplis le formulaire en ligne et je joins les documents sur lesquels je souhaite apposer le logo.

Pour toute autre question ou information, je prends contact avec la Mission Val de Loire.

02 47 66 94 49

[smi@mission-valdeloire.fr](mailto:smi@mission-valdeloire.fr)

[www.valdeloire.org/logo](http://www.valdeloire.org/logo)



# Je suis un porteur de projet éducatif, culturel, artistique ou scientifique

## Critères

### Quelle justification ?

### Pour quels usages ?



Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture



Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2000

- Association
- Institution publique ou privée
- Collectivité
- Site patrimonial
- Structure accueillant du public
- Institution du tourisme
- ...

Mon projet contribue à véhiculer les valeurs du bien et les outils de leur gestion.

Mon projet valorise et diffuse des valeurs du Bien et de la Convention du patrimoine mondial.

Sur les **dépliants** ou tout **autre support de communication** du projet.

Il doit, à minima dans le communiqué ou dossier de presse, être accompagné de l'argumentaire ci-après qui justifie l'utilisation.

*[Nom du projet], porté par [nom du porteur du projet] contribue à véhiculer les valeurs du Val de Loire inscrit au patrimoine mondial comme paysage culturel.*



L'emblème du patrimoine mondial doit être utilisé uniquement pour la durée du projet.

### Quelle démarche suivre ?

## Contact

Je remplis le formulaire en ligne et je joins les documents sur lesquels je souhaite apposer le logo.

Pour toute autre question ou information, je prends contact avec la Mission Val de Loire.

02 47 66 94 49

[smi@mission-valdeloire.fr](mailto:smi@mission-valdeloire.fr)

[www.valdeloire.org/logo](http://www.valdeloire.org/logo)

# Critères de labellisation

Les actions, supports ou projets pour lesquels l'utilisation du logo est demandée doivent :

- Être en adéquation avec les activités de l'UNESCO c'est-à-dire avoir une valeur éducative, scientifique, culturelle ou artistique,
- S'inscrire dans la volonté de préserver l'authenticité et l'intégrité du bien inscrit et notamment les caractéristiques lui ayant permis la reconnaissance de la valeur universelle exceptionnelle,
- Véhiculer les valeurs liées au bien inscrit,
- Promouvoir la Convention du Patrimoine mondial.



Retrouvez des exemples d'utilisations du logo combiné ou de l'emblème du patrimoine mondial et de projets labellisés sur : [www.valdeloire.org/logo](http://www.valdeloire.org/logo)



# Exemple de projets labellisables

## Manifestations culturelles ou artistiques

- Manifestations et animations populaires en bord de Loire avec une dimension culturelle,
- Expositions dans le périmètre en lien avec les richesses patrimoniales, culturelles, artistiques, archéologiques ou ethnologiques du Val de Loire,
- Festivals,
- Animations destinées à faire découvrir le patrimoine architectural et/ou culturel du Val de Loire,
- Spectacles valorisant le patrimoine ligérien.

## Projets de sensibilisation ou de développement éducatifs

- Actions d'éducation liées au Val de Loire patrimoine mondial (classes Unesco, classes patrimoine, chantiers de découvertes...),
- Actions de sensibilisation et de découverte de l'écosystème ligérien.

## Projets scientifiques

- Colloques et conférences ayant un lien avec le Val de Loire patrimoine mondial.

## Actions de valorisation touristique

- Actions de promotion générique des territoires liés au périmètre inscrit (supports papier et multimédia, accueils et relations presse).



# Recommandations graphiques

## Quelles couleurs utiliser ?

**Noir 100%**  
R 34 V 30 B 31



**Noir 40%**  
R 167 V 169 B 172



**Pantone 285 100%**  
C 89% M 43% J 0% N 0%  
R 0 V 119 B 212



**Pantone 285 40%**  
C 35% M 17% J 0% N 0%  
R 161 V 190 B 228



## Blanc en défoncé



## Quelle taille minimale ?



- Les couleurs proposées ne doivent pas être modifiées.
- Les proportions des différents éléments du logo combiné doivent être respectées.
- Les éléments du logo combiné ne doivent pas être dissociés.
- Le texte associé au logo combiné ne doit pas être supprimé.

## Principes d'utilisation

1. Aucun message publicitaire ne doit être associé au logo combiné ou à l'emblème du patrimoine mondial.
2. Le logo combiné ou l'emblème du patrimoine mondial doivent être dissociés des logos institutionnels, de partenaires ou de financeurs. Ils doivent être considérés comme un «label» valorisant le patrimoine commun de l'humanité et bénéficier d'une visibilité appropriée.

**Sur un site internet, le logo combiné ou l'emblème du patrimoine mondial devront :**

3. Rediriger vers [www.valdeloire.org](http://www.valdeloire.org).
4. Figurer sur une page mentionnant explicitement l'inscription, accompagné de l'argumentaire spécifique à chaque acteur (voir pages 14 à 18).
5. Etre retirés par les porteurs de projets une fois l'évènement terminé.

# Règles d'écriture

## Acronyme

Un acronyme est un substantif dont l'origine est un sigle mais qui se prononce comme un mot ordinaire.

C'est le cas de l'Unesco, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

## Majuscule ou pas ?

Liste du patrimoine mondial

Bien inscrit sur la Liste

Convention du patrimoine mondial

Comité du patrimoine mondial

Centre du patrimoine mondial

## Un point sur la V.U.E.

La V.U.E. c'est la Valeur universelle exceptionnelle d'un Bien.

C'est un sigle que l'on écrit en capitale mais les points permettent au lecteur de prononcer correctement.

En toutes lettres, il suffit de mettre une majuscule au premier mot.

## Disons du bien du Val de Loire !

Le Val de Loire patrimoine mondial est un Bien - et non un site - inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.

## Inscrit ou classé ?

Un Bien est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial à ne pas confondre avec un site classé qui relève de la loi de 1930 en droit français.

Il est préférable d'écrire «inscrit sur la Liste du patrimoine mondial» ou «au patrimoine mondial de l'Unesco» plutôt qu'inscrit à l'Unesco.

## Loire ou Val de Loire inscrit ?

C'est bien le Val - et pas seulement le fleuve - qui a été reconnu comme paysage culturel par L'Unesco. Il est composé d'un ensemble d'éléments patrimoniaux.

Ainsi, ce ne sont pas le monument X, la ville Y ou la cave Z qui sont inscrits au patrimoine mondial mais cet ensemble qui constitue le paysage culturel du Val de Loire reconnu par l'Unesco entre Sully-sur-Loire et Chalonnes-sur-Loire.

## Pas si sauvage !

La Loire est le seul grand fleuve d'Europe occidentale qui n'a jamais été canalisé, ce qui lui vaut encore la dénomination de «dernier fleuve sauvage». En fait, la Loire est un fleuve libre dans un espace construit. En effet, de tout temps, la main de l'homme a façonné les paysages. Le Val de Loire est une œuvre conjuguée des hommes et de la nature.





Pour en savoir plus sur les conditions d'utilisations  
du logo combiné ou de l'emblème du patrimoine mondial  
rendez-vous sur :

**[www.valdeloire.org/logo](http://www.valdeloire.org/logo)**

**[http://fr.unesco.org/about-us/name\\_logo](http://fr.unesco.org/about-us/name_logo)**

**<http://whc.unesco.org/fr/embleme/>**

**Mission Val de Loire** patrimoine mondial  
81 rue Colbert • BP 4322 • 37043 TOURS Cedex 1  
Tél. 02 47 66 94 49 • Fax 02 47 66 02 18  
[smi@mission-valdeloire.fr](mailto:smi@mission-valdeloire.fr) **[www.valdeloire.org](http://www.valdeloire.org)**